



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de  
Montréal-Est du 20 mai 2020 à 19 h tenue virtuellement conformément  
aux arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des  
Services sociaux**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu maire  
Monsieur le conseiller Alain Dion - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 06.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

En raison des mesures imposées en vertu des arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. Aucune question n'a été reçue des citoyens par les moyens mis à leur disposition.

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020  
202005-129**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2020 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**

- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2020
  - 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 4 mai 2020 à 18 h 30
  - 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du rapport financier 2019 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe
  - 5.2 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 5.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère madame Anne St-Laurent
  - 5.4 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
  - 6. RAPPORT DES SERVICES**
  - 6.1 Établir les modalités de diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 6.2 Nomination d'un membre élu au Comité de circulation
  - 6.3 Demande PIIA 2020-15 - Projet de construction de 3 multilogements - 168-230, avenue Broadway
  - 6.4 Demande PIIA 2020-19 - Projet de réparation multilogements – 90-100, avenue Broadway
  - 6.5 Lettre d'appui au programme Visage municipal pour un laboratoire de recherche appliquée avec l'Université de Montréal - CORRIDORS URBAINS MULTISERVICES - Outils de design
  - 6.6 Résiliation de l'entente accordant à l'Escadron 4 de Maisonneuve le statut d'organisme reconnu par la Ville de Montréal-Est
  - 6.7 Cession de ruelle - avenue Saint-Cyr
  - 6.8 Demande d'installation d'un débarcadère pour desservir les condos M Montréal-Est
  - 7. RÈGLEMENT**
  - 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19
  - 7.2 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-14 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19
  - 7.3 Avis de motion - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr
  - 7.4 Adoption - Projet - règlement 86-2020 - PIIA - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr
  - 7.5 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme - afin de modifier la composition de ce comité
  - 7.6 Dépôt du projet de règlement 14-2011-3 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin de modifier la composition de ce comité
  - 7.7 Adoption - règlement 24-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est afin de remplacer l'article 8- Don
  - 7.8 Adoption - règlement 77-2018-2 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
  - 8. CONTRAT**
  - 8.1 Contrat pour le projet TPST-2020-05 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) – 305 691,37 \$ taxes incluses
  - 8.2 Contrat pour le projet TPST-2020-06 - Marquage sur la chaussée - 344 378,29 \$ taxes incluses
  - 9. PERSONNEL**
  - 9.1 Dotation de personnel
  - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
  - 10.1 Aucun
  - 11. DIVERS**
  - 11.1 Aucun
  - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
  - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PROCÈS-VERBAL**

4.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2020 À 18 H 30**

**202005-130**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 4 mai 2020 à 18 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE**

5.1

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant.

### **RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

5.2

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Robert Coutu, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA CONSEILLÈRE MADAME ANNE ST-LAURENT**

5.3

Le greffier dépose, séance tenante, la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère madame Anne St-Laurent.

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.4

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 2020-05-13.

## **RAPPORT DES SERVICES**

6.

### **ÉTABLIR LES MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**202005-131**

6.1

Considérant le pouvoir du conseil d'établir les modalités de diffusion.

Considérant la possibilité d'obtenir le document en faisant la demande.

Considérant que de plus en plus de citoyens sollicitent notre site Internet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De diffuser le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, sur le site Internet de la Ville et de publier un résumé dans le bulletin municipal Le Montréalais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **NOMINATION D'UN MEMBRE ÉLU AU COMITÉ DE CIRCULATION**

**202005-132**

6.2

Considérant que le Comité a le pouvoir de soumettre au conseil des recommandations sur divers sujets.

Considérant l'intérêt d'un membre élu à siéger au Comité de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer sur le Comité de circulation, monsieur Michel Belisle, à titre de membre élu.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DEMANDE PIIA 2020-15 - PROJET DE CONSTRUCTION DE 3 MULTILOGEMENTS – 168-230, AVENUE BROADWAY**

**202005-133**

6.3

Considérant que le CCU a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant que le CCU est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivantes:

- imposer les mêmes tons de gris-foncé noir / charcoal sur les côtés et en arrière qu'en avant pour toutes les ouvertures : toutes les fenêtres, portes et portes-patio;
- un couronnement du toit plus avancé.

Considérant que la Direction de la gestion du territoire et environnement recommande également l'approbation de ce projet avec les conditions énoncées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA 2020-15 aux conditions suivantes :

- que toutes les ouvertures (fenêtres, portes, portes-patio) sur le côté et l'arrière du bâtiment soient de la même couleur que celles sur la façade principale avant : tons de gris foncé /charcoal;
- que le couronnement du toit soit plus avancé ou plus marqué.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DEMANDE PIIA 2020-19 - PROJET DE RÉPARATION MULTI-LOGEMENTS – 90 - 100, AVENUE BROADWAY**

**202005-134**

6.4

Considérant que le CCU a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant que le CCU est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivantes:

- prévoir une restauration qui ne laissera pas de trace sur la façade;
- plantation d'arbres en façade (essence à choisir après le projet Broadway et plantation à faire après également).

Considérant l'avis favorable de la Direction du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA 2020-19 aux conditions suivantes :

- prévoir une restauration qui ne laissera pas de trace sur la façade;
- plantation d'arbres ou d'arbuste ornemental en façade (essence à choisir après le projet Broadway et plantation à faire après également).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LETRE D'APPUI AU PROGRAMME VISAGE MUNICIPAL POUR UN LABORATOIRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - CORRIDORS URBAINS MULTISERVICES - OUTILS DE DESIGN**

6.5

### **202005-135**

Considérant que dans le cadre de son mandat relatif au redéveloppement durable de Montréal-Est et des secteurs industriels en transformation (terrains Loracon, Imperial ESSO ...), la Direction de la Gestion du territoire et Environnement (DGTE) a entrepris des démarches avec plusieurs partenaires, notamment le service économique de l'agglomération et certaines chaires de recherche afin de trouver des solutions aux importants défis d'aménagements dans un contexte de résilience face aux enjeux relatifs aux changements climatiques.

Considérant qu'un consortium de l'Université de Montréal (faculté d'aménagement), Polytechnique (Génie civil) et HEC Montréal a contacté la DGTE pour nous offrir une collaboration et de déposer une demande conjointe de subventions pour un projet de recherche appliquée sur notre territoire portant sur la thématique des CORRIDORS URBAINS MULTISERVICES - Outils de design.

Considérant qu'une lettre d'appui sous forme de formulaire doit être déposée par la Ville partenaire.

Considérant qu'une participation monétaire à hauteur de 10 % de la subvention sera exigée à la Ville pour participer à ce programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer la démarche de partenariat pour le programme visage municipal pour le projet de recherche appliquée portant sur la thématique des CORRIDORS URBAINS MULTISERVICES - Outils de design.

D'autoriser une dépense de 5000 \$ en argent, qui représente 10 % du montant de la subvention annuelle maximale du fonds de recherche du Québec - Nature et technologies.

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à être le référent de la Ville dans le cadre de ce partenariat avec le chercheur principal responsable du projet.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer le formulaire Lettre d'appui de la municipalité pour le programme 2020.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE ACCORDANT À L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE LE STATUT D'ORGANISME RECONNU PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202005-136**

6.6

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve a fait défaut de présenter une demande d'accréditation annuelle, ainsi que les documents exigés.

Considérant que l'organisme a été prévenu à plusieurs reprises de ce fait.

Considérant que l'organisme doit rembourser l'excédent de la subvention couvrant les locations à la CSPDI.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De résilier le statut d'organisme accrédité de l'Escadron 4 de Maisonneuve.

De donner quittance à cet organisme pour les sommes qu'il doit à la Ville à titre d'excédent de la subvention couvrant les locations à la CSPDI.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CESSION DE RUELLE - AVENUE SAINT-CYR**

**202005-137**

6.7

Considérant l'analyse du projet global et de son intérêt pour la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la cession de la ruelle, avec les conditions établies, bénéficiera à toutes les parties impliquées dans le projet.

Considérant la recommandation positive de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la vente de la ruelle de l'avenue Saint-Cyr aux conditions suivantes :

- Vente de la ruelle pour un montant symbolique de 1 dollar (1 \$) avec cession de la responsabilité de tous les actifs souterrains de la ruelle 1 252 228 au groupe EVEX;
- Le lot 1 252 228 viendra avec une servitude d'utilisation de l'espace de stationnement en pavé alvéolé tel qu'identifié sur le plan d'aménagement à l'arrière du lot 1 252 224, pour stationner un (1) véhicule pour l'occupant de la propriété 1 252 224 (servitude qui suit la propriété);
- Le lot 1 252 228 viendra avec une servitude de passage dans l'allée véhiculaire privée au bénéfice de l'occupant de la propriété 1 252 224 (servitude qui suit la propriété);
- Les servitudes sont accordées en contrepartie du transfert de responsabilité des actifs souterrains (aqueduc menant au lot 1 252 224) au propriétaire du lot 1 252 224 (responsabilité qui suit la propriété). Autrement dit, advenant un bris de la conduite existante après la fin du chantier EVEX, la responsabilité de changer la conduite reviendra au propriétaire du lot 1 252 224. La remise en état devra également être aux frais du propriétaire du lot 1 252 224;
- La gestion du déneigement du lot 1 252 228 et de la case de stationnement dédiée au propriétaire du lot 1 252 224 reviendra à l'acheteur et au propriétaire du lot 1 252 224. Une entente pour le coût annuel du déneigement sera nécessaire;
- Aucune construction ni abri temporaire ne pourront être installés dans l'espace de stationnement faisant l'objet de la servitude;
- Les frais notariés de la cession de la ruelle suivant les conditions établies sont aux frais du groupe EVEX.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu,  
M. le conseiller Yan Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DÉBARCADÈRE POUR DESSERVIR LES CONDOS M MONTRÉAL-EST**

**202005-138**

6.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'aménager un débarcadère devant l'entrée principale de l'édifice du 11380, rue Notre-Dame sur la rue Notre-Dame.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Yan Major,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **RÈGLEMENT**

7.

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS À 10 LOGEMENTS, DE DIMINUER LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL À 3 ET D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE H3 ET H4 À LA ZONE H.19**

**202005-139**

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19.

#### **ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS À 10 LOGEMENTS, DE DIMINUER LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL À 3 ET D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE H3 ET H4 À LA ZONE H.19**

**202005-140**

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016-14 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Yan Major,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SAINT-CYR**

**202005-141**

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr.

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 86-2020 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SAINT-CYR**

**202005-142**

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 86-2020 – Règlement sur le PIIA - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Yan Major,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DE CE COMITÉ**

**202005-143**

7.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme - afin de modifier la composition de ce comité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 14-2011-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DE CE COMITÉ**

**202005-144**

7.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 14-2011-3 – Règlement modifiant le règlement 14-2011 – Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme – afin de modifier la composition de ce comité.

**ADOPTION - RÈGLEMENT 24-2012-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 8- DON**

**202005-145**

7.7



Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le Règlement 24-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est afin de remplacer l'article 8 - Don.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

**202005-146**

7.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-2 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2020-05 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRES D'ESSAIS) - 305 691,37 \$ TAXES INCLUSES**

**202005-147**

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2020-05 - Contrat pour le projet TPST-2020-05 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais).

Considérant que l'offre de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat à cette entreprise.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 305 691,37 \$ taxes incluses pour le projet TPST-2020-05.

D'octroyer le contrat à Groupe ABS inc. pour le montant de sa soumission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2020-06 - MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE - 344 378,29 \$ TAXES INCLUSES**

**202005-148**

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2020-06 - Contrat pour le marquage sur la chaussée - 344 378,29 \$ taxes incluses.

Considérant que l'offre de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat à cette entreprise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 344 378,29 \$ taxes incluses pour le projet TPST-2020-06.

D'affecter une somme de 249 878, 29 \$ provenant du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à l'entreprise Techline inc. pour le montant de sa soumission.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL**

9.

### **DOTATION DE PERSONNEL**

#### **202005-149**

9.1

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche des candidats ayant été recommandés par les ressources humaines et, selon les besoins opérationnels de la Ville, pour les postes suivants :

- six (6) journaliers étudiants;
- quatre (4) journaliers auxiliaires;
- quatre (4) jardiniers auxiliaires;
- un étudiant en comptabilité;
- un étudiant en communications;
- deux (2) techniciens en génie civil auxiliaires.

D'entériner l'embauche du stagiaire en génie civil, monsieur Said Kadiri, rétroactivement au 12 mai 2020.

D'autoriser la directrice générale à procéder aux démarches d'affichage dans le but de pourvoir le poste de secrétaire de direction.

D'autoriser l'affectation au surplus non affecté la somme de 135 548 \$.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

## **DIVERS**

11.

## **AFFAIRE NOUVELLE**

12.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

En raison des mesures imposées en vertu des arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. Aucune question n'a été reçue des citoyens par les moyens mis à leur disposition. .

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

### **202005-150**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 46.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

---

ROBERT COUTU  
Maire

*Roch Sergerie (S)*

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier